



PROMOTION À L'ANNÉE UNIVERSITAIRE SUIVANTE – AVEC DEROGATION

Documents nécessaires:

- Demande de promotion conformément au modèle sur le site FILS (<https://fils.upb.ro/fr/administratif/>);

Période de dépôt des demandes – du 9 au 16 septembre de l'année universitaire;

Les demandes sont déposées **UNIQUEMENT par les étudiants qui ne remplissent pas les conditions de promotion du Règlement de l'Université;**

Dans des situations bien justifiées, le Conseil de la Faculté peut approuver, sur la base de la demande déposée, des dérogations à ces règles de promotion.

“Art. 23. La promotion à l'année universitaire suivante nécessite l'accumulation de 60 crédits pour les matières obligatoires et optionnelles, conformément au présent Règlement.”

“Art. 24. La promotion à l'année supérieure peut également se faire si les points de crédit minimum suivants ont été obtenus:

- minimum 35 points de crédit pour la promotion en deuxième année;
- minimum 95 points de crédit pour la promotion en troisième année;
- minimum 155 points de crédit pour la promotion en quatrième année.”